

REGLEMENT INTERIEUR

Participants des ateliers et des stages



INFORMATIONS GENERALES

- Les ateliers et les stages sont **ouverts à tous** : aux enfants dès l'âge de 8 mois avec l'accompagnement d'un parent jusqu'aux séniors, et du débutant au confirmé.
- Pour les activités réservées aux enfants, les parents se doivent d'être présents systématiquement à la fin des séances. Il est possible de rester sur place pendant les séances ; sur les horaires d'ouverture, le 122 propose un espace bar/restauration, un espace de coworking et un espace de jeux/détente.
- Le **nombre de participants** diffère selon la discipline.
- Les ateliers et les stages peuvent ouvrir sous réserve d'un nombre **minimum** d'inscrits.
- Les ateliers et les stages doivent se dérouler dans le **respect** du matériel, des règles de vie et des personnes. Il est interdit de déplacer le mobilier d'une salle à une autre.
- L'association Paï Paï décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol intervenant dans les locaux et en extérieur.
- Chaque participant s'engage à contracter une **assurance de responsabilité civile** personnelle.
- Avoir plus de 15 minutes de **retard** ne garantit pas votre accès aux activités. L'intervenant ne peut pas surveiller les portes du 122 lorsque le lieu est fermé et assurer son atelier ou son stage.

LES ATELIERS

- L'inscription aux ateliers est **trimestrielle** ou **saisonnaire**,
- L'inscription est un **engagement** sur la période indiquée. Vos absences aux séances ne sont donc pas un motif de remboursement.
- Ils ont lieu **toutes les semaines**, hors vacances scolaires, sur des créneaux fixes.
- Ils ont lieu au **122** ou à la **salle de répétition** située au 49 rue du Pré Pigeon à Angers.

LES STAGES

- Les stages ont lieu sur une ou plusieurs journées, pendant les **vacances scolaires**.
- L'inscription est un **engagement**, une absence de dernière minute n'est pas un motif de remboursement (sauf certificat médical). Toute réservation engendre la facturation de l'activité.
- Ils ont lieu au **122** ou à la **salle de répétition** située au 49 rue du Pré Pigeon à Angers.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REGLEMENT

- **Être adhérent** à l'Association PaïPaï est obligatoire pour pouvoir participer aux ateliers et aux stages : l'adhésion, fixée à **10€** est **individuelle** et **annuelle** (année scolaire).
- Pour les **mineurs**, l'adhésion d'un des parents est suffisante pour participer aux ateliers. Les mineurs peuvent néanmoins adhérer en leur nom s'ils le souhaitent, avec l'accord d'un responsable légal.
- Pour s'inscrire :
 1. Télécharger un **formulaire d'inscription** sur le site Paï Paï ou via le mail reçu à la suite de votre demande d'inscription.
 2. Remplir et renvoyer le **formulaire d'inscription** à l'adresse mail : atelier@assopaipai.org ou par courrier au 122 rue de la Chalouère, 49100 Angers.
 3. **Votre inscription sera validée, puis confirmée par un mail de l'équipe**, le simple renvoi de la fiche par vos soins ne constitue pas une validation de votre inscription.
- Une **facture** correspondant au tarif de l'atelier vous sera envoyée si le règlement n'est pas fait lors de l'inscription.
- Il est possible de régler par **chèque(s)** ou par **virement bancaire comptant**.

L'AUTORISATION D'UTILISATION DE VOTRE IMAGE

- La fiche d'inscription est accompagnée d'une **autorisation** d'utilisation de l'image du participant aux ateliers et/ou aux stages.
- **Elle est à rendre remplie et signée en même temps que la fiche d'inscription.**
- Il est de votre droit d'autoriser ou non l'utilisation de votre image ou de celle de votre enfant.